

Statement

**Minister for
International
Trade**



Discours

**Ministre du
Commerce
extérieur**

88/56

DÉCLARATION DU

MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

JOHN C. CROSBIE,

À L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE

QUI A FAIT SUITE À LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

DU GATT, À MONTRÉAL

MONTRÉAL

Le 9 décembre 1988

Bonjour.

Comme vous le savez déjà sans doute, la réunion est terminée; les hauts fonctionnaires poursuivront les travaux à Genève en avril prochain.

La semaine a été longue. Je ne prétendrai pas que nous avons obtenu les résultats que nous espérions.

De toute évidence, ce n'est pas le cas. Nous ne pouvons prétendre que la réunion a été fructueuse, mais ce n'est pas un échec non plus.

De nombreux enjeux comme le commerce des services, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et l'agriculture sont des questions très complexes auxquelles les pays membres du GATT s'attaquent pour la première fois.

Par ailleurs, la plupart des cycles de négociations commerciales multilatérales se sont heurtés à des obstacles majeurs à un moment ou à un autre. Lors du *Kennedy Round*, certaines décisions ont été reportées d'un an environ, le temps que les participants règlent des détails et trouvent des solutions.

Il n'en va pas autrement pour l'*Uruguay Round*.

Il s'agissait d'un examen à mi-parcours. De fait, c'est la première fois que l'on procédait à ce genre d'examen dans

l'histoire du GATT. Il visait à évaluer les progrès accomplis jusqu'à présent, et à donner aux négociateurs une orientation politique pour le reste des négociations.

Il n'était pas conçu pour déboucher sur des résultats spectaculaires.

Nous savions que nous n'étions pas sur le point de régler les problèmes commerciaux du monde en quelques jours.

La décision de prolonger la présente phase de négociations jusqu'en avril est une réaction rationnelle aux événements de la dernière semaine. Elle préserve les résultats obtenus cette semaine et nous donne le temps de réexaminer à froid les questions qui font problème. Mais, ce qui est encore plus important, elle prévient l'impasse, qui aurait pu compromettre les gains non négligeables que nous avons réalisés ici, à Montréal.

Sous l'habile direction de M. Arthur Dunkel, nous aurons l'occasion au cours des prochains mois de tenter de réaliser des progrès dans quatre domaines qui font problème (l'agriculture, les textiles, les mesures de sauvegarde et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) et nous nous sommes ainsi approchés du but de cette réunion.

De toute évidence, l'agriculture constitue un obstacle important.

Le Canada accorde une priorité élevée à la réforme à long terme du commerce des produits agricoles. Nous sommes déçus que les 96 pays membres du GATT n'aient pas réussi à s'entendre sur un cadre de négociation à Montréal.

Malgré les efforts concertés du Canada et d'autres pays pour dégager un consensus sur l'objectif d'une réforme à long terme des échanges agricoles, l'écart entre la Communauté européenne et les États-Unis était tout simplement trop grand pour que nous puissions le combler cette semaine. Nous déplorons le fait que la Communauté européenne n'ait pas été disposée ou en mesure d'assouplir sa position à ce sujet. Si elle l'avait fait, peut-être les États-Unis auraient-ils réagi. Il faudra qu'il y ait un déblocage en ce sens au cours des mois qui viennent. La réunion de Montréal se révélera peut-être le remède nécessaire. Espérons que ce soit le cas.

Bien que nous soyons déçus, nous ne sommes pas découragés.

En outre, il importe de souligner que même si le GATT n'a pas permis d'en arriver à une entente sur l'agriculture, il a permis de réaliser des progrès substantiels dans un grand nombre d'autres domaines.

Je veux parler en particulier des résultats que nous avons obtenus dans des domaines comme l'accès aux marchés, le

règlement des différends, le fonctionnement du GATT, le commerce des services et les produits tropicaux.

Je voudrais remercier de leur collaboration d'autres délégations qui faisaient partie du groupe que j'ai présidé et qui a réalisé des progrès appréciables concernant les droits de douane, le règlement des différends et le fonctionnement du GATT, toutes des questions qui sont importantes aux yeux du Canada.

S'agissant de l'accès aux marchés, nous avons élaboré un cadre qui permettra de négocier la plus grande réduction possible des barrières tarifaires et non tarifaires, notamment de celles qui font obstacle aux exportations de produits provenant des ressources naturelles, à toutes les étapes de leur transformation. Nous avons réussi à prendre un grand nombre de décisions qui seront mises en oeuvre si nous arrivons à régler les quatre questions que j'ai mentionnées plus tôt.

Pour ce qui est du règlement des différends, nous avons conclu à Montréal une entente provisoire qui améliorera la constitution et le fonctionnement des groupes spéciaux du GATT et qui réduira les possibilités de retards en matière de règlement des différends. La procédure de règlement des différends sera rendue plus souple par l'utilisation élargie de l'arbitrage, de la conciliation et de la médiation.

En ce qui concerne le fonctionnement du GATT, le Canada a joué un rôle de chef de file dans la préparation de propositions visant à renforcer et à améliorer le système du GATT. Ces propositions prévoient l'établissement d'un mécanisme d'examen périodique des politiques et pratiques commerciales des parties contractantes; une plus forte participation ministérielle visant à donner une meilleure orientation politique aux activités du GATT; et une plus grande coopération entre le GATT et les autres grandes institutions économiques internationales, à savoir le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

S'agissant des services, nous avons recherché à Montréal l'élaboration d'un accord global sur les services qui, pour la première fois, garantirait et améliorerait l'accès aux marchés mondiaux des services, qui comptent pour un nombre toujours plus grand d'emplois au Canada et dans le monde.

Les Ministres sont convenus d'intensifier les négociations de fond sur un cadre multilatéral qui s'appliquerait à l'éventail de secteurs de services le plus large possible.

Voilà une autre de nos réalisations.

Pour ce qui est des produits tropicaux, le Canada a contribué à un ensemble important de mesures qui visent à libéraliser le commerce de produits revêtant une importance particulière pour les pays en développement. Ces mesures

devraient être appliquées dès 1989. Avec cette libéralisation, presque toutes les importations canadiennes de produits tropicaux, qui représentent environ 1,2 milliard de dollars par année, devraient bénéficier du régime de franchise ou d'un régime préférentiel spécial.

Dans tous les domaines que je viens de mentionner - accès aux marchés, règlement des différends, fonctionnement du système du GATT, services et produits tropicaux - nous avons indéniablement réalisé des progrès importants.

Lorsque cette réunion a commencé, j'ai exprimé l'espoir que je serais en mesure de vous dire aujourd'hui que le GATT se porte bien, qu'il s'adapte à la réalité et à la complexité du système commercial mondial et que nous sommes résolus à réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés dans la Déclaration de Punta del Este.

Est-ce que le GATT se porte bien?

Oui, même s'il a certains malaises.

Est-ce qu'il s'adapte à l'évolution du système commercial mondial?

Oui, avec tous les problèmes que comporte habituellement l'adaptation.

Est-ce que les membres du GATT sont toujours résolus à réaliser les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés à Punta del Este?

Oui, - et ce point de vue est unanime.

Il nous reste à réaliser une tâche difficile, mais non impossible. Le Canada et tous les autres participants se sont engagés à garantir l'achèvement des négociations d'ici à la fin de 1990.

Mon collègue aimerait maintenant vous dire quelques mots, après quoi nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Je vous remercie.